

À l'issue de la séance du Conseil communal de jeudi soir, le syndic Didier Lohri a tenu à préciser ses intentions

Bassins «Je ne démissionnerai pas!»

Au vue de ce qui s'est passé ces dernières séances, ces derniers mois, et plus généralement cette dernière année, je tiens à préciser que je n'ai pas l'intention de démissionner. J'ai été élu par une majorité de la population et je me dois donc d'aller jusqu'au bout de ma mission sans laisser de casseroles derrière. A cette déclaration du syndic de Bassins Didier Lohri, jeudi soir en fin de séance du Conseil communal, une moitié de la salle a aussitôt applaudi. L'autre s'est tue.

Après plusieurs séances tenues où les préavis soumis au Conseil par la Municipalité donnèrent quasi systématiquement lieu à des affrontements entre les commissions et le syndic, ce sont les comptes 2007 que les opposants ont attaqué. Ainsi, dans son rapport de la commission de gestion, Paul Pidoux, rapporteur, demandait à l'assemblée de refuser le rapport de gestion 2007 de la Municipalité. Une position forte qui a d'ailleurs entraîné la scission de ladite commission. En effet, les autres membres n'étant pas d'accord avec Paul Pidoux et, refusant de

signer, ils ont décidé de remettre un second rapport, baptisé «rapport de remise en cause du rapport officiel de la commission de gestion», dans lequel les signataires, au contraire de Paul Pidoux, invitaient à accepter les comptes 2007 tels que présentés. C'est la première fois que je vois cela, a alors affirmé la présidente Odile Hausser. Avant d'expliquer que cette pratique était malgré tout parfaitement légale.

Dépenses non signalées?

Reste que dans les deux rapports, il a été demandé à la Municipalité de veiller à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés et à ne plus engager de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil. En effet, un dépassement de quelque 50 000 francs pour la rénovation d'un réservoir n'aurait pas été signalé au Conseil. *Je ne nie pas les faits, mais c'est plus compliqué que ça: l'argent a été dépensé à travers le budget de fonctionnement et le crédit, et nous ne l'avons pas signalé comme tel*, a alors expliqué Didier Lohri. Et le conseiller Bernard Treboux de prendre la parole:



Dans un climat difficile, le syndic Didier Lohri a envoyé un message clair à ses opposants. La Côte-A

j'aimerais savoir si la Municipalité peut s'engager devant le Conseil à mieux travailler que durant ces trois dernières années, où les cartons jaunes distribués ne semblent pas l'avoir fait réfléchir...

S'en est suivi de longues explications détaillées pour clarifier les raisons de certaines dépenses. Quant aux comptes, ils présentent un excédent de charges de 123 415 francs après amortissement de 328 894. La com-

mission de gestion, elle, n'est pas sortie indemne de l'histoire, puisque quatre de ses membres, dont le rapporteur Paul Pidoux, ont choisi de ne pas poursuivre. **RODOLPHE HAENER**

rhaener@lacote.ch